

Commune de Grange-de-Vaivre

PLAN LOCAL D'URBANISME  
Intercommunal

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire :  
le 24 septembre 2012

Règlement - Partie graphique

Approuvé par le  
conseil communautaire : le 2 mai 2017



Plan au 1/3 000

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © Mars 2017

**Zones urbaines**

- UA1 Traversée de village bâtie parallèle sur rue
- UA2 Traversée de village bâtie parallèle avec cour
- UA3 Traversée de village bâtie perpendiculaire sur rue
- UA4 Traversée de village bâtie perpendiculaire élargie
- UA5 Rue principale bâtie parallèle ou perpendiculaire
- UB Zone bâtie à densifier
- UC1 Secteur pavillonnaire avec accroche sur rue
- UC2 Secteur pavillonnaire peu dense à préserver
- UD Secteur bâti à fort intérêt patrimonial (demeures, châteaux)
- UE Equipements
- UY Industrie, Commerce, Artisanat, Fruitière
- UL Secteur urbanisé à vocation de loisirs et touristique

**Zones à urbaniser**

- 1AUB Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, pour une vocation résidentielle
- 1AUU Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, pour une vocation économique

**Zones agricoles**

- A Zone agricole
- AH Zone agricole avec hauteur limitée
- AP Secteur agricole inconstructible

**Zones naturelles**

- N Zone naturelle
- NJ Secteur de jardins attenants aux zones urbaines
- NL Secteur naturel destiné aux activités de loisirs et de camping
- NM Site de restauration patrimoniale de Vaulgrenant
- NN Cabane de chasse
- NV Secteur de valorisation des milieux humides

**Informations complémentaires**

**Éléments à protéger aux titres des articles :**

**- à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme**

- Éléments bâtis hors monument historique (bâtiment remarquable, croix, calvaire, fontaine, lavoir, bascule, muret...)
- Cône de vue

**- à protéger au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme**

- Zone humide
- Arbre isolé
- Bosquet, haie, alignement d'arbres, ripisylve
- Verger, jardin, parc

**Autres**

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Bâtiment et périmètre agricole « à titre d'information »
- Plan de Prévention des Risques (Zone rouge, Zone bleue)
- Aléa géologique (Zone rouge, Zone orange)
- Limites des zones
- Limites communales
- Cours d'eau

